



FICHE D'INSCRIPTION 2022



SECTIONS VOILE ET MOTEUR

**A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET LISIBLEMENT S-V-P.
A FAIRE PARVENIR AU TRESORIER OU A REMETTRE AU GARDIEN DU PORT.**

Nom : Prénom :

Domicile : n° :

Code postal : Localité : Pays :

Date de naissance : Plaques voitures :/.....

Téléphone : GSM : N° carte d'accès :

Profession : E-mail :

POUR LES DERIVEURS : Type de bateau : N° d'immatriculation :

POUR LES CABINIERS : Nom du bateau : N° d'immatriculation : Longueur :m

Réservé au
RPYC

N° membre

Encodé

Paiement par :

Vir - Chq - Esp

Carte banque

N° ponton

N° parking

N° licence LMB

N° affiliation

INSCRIPTIONS (nouveaux membres uniquement)

Cabinier : voile ou moteur (Biffer la mention inutile) 125 €

COTISATIONS

Membre sympathisant ou sans bateau avec affiliation 50 €

Membres pratiquants : Nbre

Cabinier voile 150 €

Cabinier moteur 150 €

Dériveur de 14 ans et plus 100 €

Dériveur de moins de 14 ans 60 €

Planche à voile 60 €

Montant de la cotisation (1) : €

SUPPLEMENTS

Parking dériveur 120 €

Parking cabinier (remorque) ou hivernage 120 €

Parking cabinier sans ponton (max 2 ans) 240 €

Pontons : longueur totale du bateau :m x 30 €/m =

Compteur électrique à 16 ampères : 50 €

Montant des suppléments (2) : €

Réduction en cas de plusieurs embarcations (3) -15 € - €

TOTAL A PAYER (1) + (2) - (3) = € (*)

(*) Ce montant est à verser sur le compte code IBAN BE65 0680 6502 6096 code BIC GKCCBEBB du Royal Péronnes Yacht Club a.s.b.l., avenue du Lac, 44 à B-7640 Péronnes-lez-Antoing ou par carte bancaire (Bancontact, Visa, Mastercard) auprès du gardien.

Remarques : - Tous les membres reçoivent une carte d'affiliation de la Fédération et bénéficient ainsi de l'assurance responsabilité civile et de l'assurance individuelle accidents corporels.
- Le RPYC respecte la vie privée de chacun de ses membres et ne divulgue les renseignements repris sur cette fiche qu'aux Ligues respectives (FFYB - LMB).

Le (La) soussigné(e) déclare avoir reçu un exemplaire du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ainsi que du Règlement d'exploitation du Port d'Antoing, avoir pris connaissance de leurs différents articles et s'engage à s'y conformer.

Date de paiement

Signature du membre

Signature du préposé RPYC